Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

# Région Sud : 400 euros de récompense pour les lycéens vauclusiens reçus au baccalauréat avec la mention « très bien »

Le mercredi 10 juillet 2024, la Région Sud a organisé une cérémonie pour récompenser les 4.965 bacheliers de la région qui ont obtenu la mention « très bien » au baccalauréat 2024. 502 vauclusiens été concernés par ce cas de figure et ont pu participer à cette fête. 410 élèves du département sont issus d'un baccalauréat général, 28 d'un baccalauréat technologique et 64 d'un baccalauréat professionnel. Une bourse de mérite d'une valeur de 400 euros est attribuée à chaque élève ayant obtenu ce résultat significatif.

« Je salue la réussite des 4 965 bacheliers qui ont obtenu cette année la mention « Très bien ». Ces résultats montrent avant tout votre talent, vos efforts quotidiens pour mener à bien votre parcours et tout

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

simplement votre envie de réussir. La Région Sud vous accompagne du lycée à votre entrée dans la vie professionnelle, elle vous transporte en train, en bus durant toute la durée de vos études, vous offre des aides en matière de culture, de santé, veille à votre équilibre alimentaire en vous proposant des produits locaux dans vos cantines. Et pour le bac, nous encourageons l'excellence en attribuant une Bourse au Mérite de 400 € à tous les bacheliers qui ont obtenu la mention « Très bien ». » a déclaré Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur lors de la cérémonie.

**La Région agit pour l'éducation de ses jeunes**

Soucieuse de proposer les meilleurs outils possibles et les meilleures conditions d'accès au savoir et à la connaissance, la Région a mis en place son plan « Education d'avenir » en faveur des 195.000 lycéens du territoire. Ce dispositif, évalué à 1,2 milliards d'euros prévoit plusieurs actions sur une période de cinq ans et ce jusqu'en 2028, pour répondre à trois objectifs : -100% des lycées éco-responsables et tournés vers l'avenir climatique

-100% des lycées sécurisés physiquement et technologiquement face à toutes attaques

-100% des lycées rénovés et préparés aux exigences des décennies à venir

La bourse au mérite remise aux bacheliers ayant obtenu la mention « très bien » est une nouvelle preuve de l'accent mis par la Région sur l'éducation et sur l'encouragement à l'excellence. L'aide financière apportée à ces étudiants est adaptée à la situation personnelle et familiale de chaque bénéficiaire selon son statut de boursier ou non. Pour les boursiers, l'aide de 400 euros sera versée pendant 3 ans et pour les non-boursiers, la gratification de 400 euros est attribuée l'année d'obtention du baccalauréat.

**Les dispositifs déjà mis en place par la Région**

Depuis plusieurs années, la Région Sud s'est engagée sur plusieurs problématiques et sujets liées à l'éducation et aux établissements scolaires. L'inclusion et la lutte contre le harcèlement scolaire font également partie des priorités de l'institution dirigé par Renaud Muselier.

De nombreux dispositifs sont d'ores et déjà en vigueur pour offrir aux jeunes issus de tous les milieux, une égalité des chances et les meilleurs outils pour réussir. Parmi eux, on peut compter notamment : -la gratuité des manuels scolaires et livres numériques

–le Pass ZOU ! : un abonnement de transport unique à 90 euros par an permettant aux jeunes de 3 à 25 ans de circuler à volonté sur les bus et trains du réseau régional ZOU !

–le Pass santé jeunes : un accès gratuit, pour les jeunes de 15 à 26 ans qui donne accès à un ensemble de prestations dont un « coupon vaccination » pour se faire vacciner contre le papillomavirus.

–le e-Pass jeunes : un ticket culture de 80 euros pour l'achat de livres, de places de cinéma, de spectacles ou des licences sportives.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

# Aides : tout savoir sur la rentrée scolaire avec Service-public.fr

**A l'occasion de la rentrée scolaire Service-public.fr vous rappelle toutes les informations administratives utiles sur les nouveautés de la rentrée : calendrier, aides disponibles, droit des élèves…**

**Calendrier de la rentrée scolaire 2023-2024**
Retrouvez le calendrier scolaire pour l'année 2023-2024, avec les dates des vacances par zone ici. Service-public.fr met également à votre disposition un simulateur pour connaitre les dates de vacances dans votre département. Découvrir le simulateur.

**Assurance scolaire : est-ce obligatoire ?**
À la rentrée, une attestation d'assurance scolaire vous est demandée par l'école, le collège ou le lycée de votre enfant. Est-il utile de souscrire une telle assurance ? Est-elle indispensable ou même obligatoire ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

Que couvre-t-elle exactement ? *Service-Public.fr* vous répond ici.

**L'allocation de rentrée scolaire**
Vous avez au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans ? Vous pouvez, sous conditions de ressources, avoir droit à l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation permet de vous aider à financer les dépenses de la rentrée scolaire. Son montant dépend de l'âge de votre enfant et de son niveau de scolarisation. Accéder à la simulation.
Dates de versement, conditions d'éligibilité et nouveaux montants : *Service-Public.fr* vous informe. Se renseigner.

**Quelles aides pour financer la scolarité d'un élève ?**
Plusieurs aides existent pour financer la scolarité en élémentaire, collège, lycée… Découvrez vos aides en fonction de votre situation.

**Bourses pour l'école élémentaire**
Votre enfant est inscrit à l'école élémentaire (du CP au CM2) et vous voulez savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide financière ? Il n'existe pas de bourse nationale pour un enfant en école élémentaire. Cependant, certains départements peuvent vous accorder une bourse de fréquentation scolaire. Certaines communes peuvent également vous accorder une bourse si votre enfant fréquente une de leurs écoles. Voici les informations à connaitre.

**Bourse des collèges**
La bourse des collèges est une aide versée aux responsables : Personne(s) assumant la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales ou élève majeur autonome financièrement d'un collégien. Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. Tout savoir ici.

**Bourse de lycée**
Votre enfant est inscrit au lycée et vous vous demandez si vous avez droit à la bourse de lycée ? Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. Le montant de la bourse de lycée varie en fonction de vos ressources et de vos charges. En savoir plus.

**Quelles aides peut percevoir un étudiant ?**
Selon sa situation, un étudiant peut bénéficier de certaines aides. Service-public.fr fait le point sur les aides disponibles selon les situations ici.

**Quels sont les droits et obligations des élèves ?**
Si vous êtes élève au collège ou au lycée, vous avez des droits que vous pouvez exercer seuls ou à plusieurs. Vous avez également des obligations à respecter. Ces droits et obligations vous préparent à vos responsabilités de citoyen. Le règlement intérieur précise la façon dont ils sont appliqués dans votre établissement scolaire. Service-public.fr vous présente les droits et obligations des collégiens et ceux des lycéens.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

**Représentants des parents d'élève**
Vous vous posez des questions sur les représentants des parents d'élèves dans l'établissement de votre enfant ? Candidature, élection, rôle, durée du mandat : voici les informations à connaître sur les représentants des parents d'élèves dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire.

**Peut-on utiliser son téléphone portable à l'école ?**
L'usage du téléphone dans les lieux d'enseignement est une question qui fait débat. Service-public.fr vous présente ce que prévoit la loi, pour l'école primaire, ainsi que le collège et le lycée.

**Ecole et handicap**
Retrouvez les informations concernant l'accueil de l'enfant en situation de handicap, en collectivité jusqu'à la fin du lycée. Lire l'article.

**Santé de l'élève**
Dans chaque établissement scolaire, le personnel de santé et d'action sociale assure un suivi de la santé des élèves. De plus, des actions de prévention et d'éducation à la santé sont mises en place dans le cadre d'un parcours éducatif de santé. Enfin, la scolarité des élèves malades peut être aménagée. Retrouvez les informations concernant la santé à l'école primaire et celles concernant la santé au collège et au lycée.

**Violences à l'école : des nouvelles mesures contre le harcèlement scolaire**
Prévenir et traiter plus rapidement les situations complexes de harcèlement scolaire, notamment dans le premier degré. Tel est l'objectif des nouvelles mesures annoncées par le ministère de l'Éducation nationale. *Service-Public.fr* vous présente le nouveau dispositif de prévention. Découvrir le dispositif

**Le Pass'Sport est renouvelé pour la saison 2023-2024**
Le Pass'Sport est une aide forfaitaire de 50 euros par jeune versée par l'État pour la prise d'une licence auprès d'un club sportif par un jeune **de 6 à 30 ans**. Elle permet de réduire le coût des frais d'inscription que l'on doit payer en s'inscrivant. En savoir plus

---

# Les Angles : les préinscriptions des enfants pour la rentrée 2023/2024 sont ouvertes

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

La municipalité des Angles informe les habitants de la commune qu'il faut d'ores et déjà préinscrire les enfants nés en 2020 pour l'année scolaire 2023/2024. Le Service Scolarité de la mairie est accessible dès aujourd'hui, le mardi 8 novembre, et ce, tous les matins du mois de novembre, pour les préinscriptions.

À la mairie, un dossier d'inscription vous sera remis, qu'il faudra rapporter complété, signé et joint des documents demandés. Ce dossier est également téléchargeable en ligne, sur le site de la Ville des Angles. Le certificat d'affectation à présenter à la directrice du groupe scolaire devra être récupéré au même service de la mairie en mai 2023.

Toutes les informations relatives à la scolarité sont disponibles sur le site de la Ville.

V.A.

---

# Luberon Monts de Vaucluse : votre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

# abonnement de bus disponible sur application mobile

**La billetterie du réseau de transport en commun cavaillonnais ‘C mon bus’ et du service ‘C ma navette’ Vignères/Taillades se modernise**.

Votre enfant circulera en bus dès le mois de septembre pour se rendre au collège ou au lycée ? Vous pouvez souscrire son abonnement directement depuis votre smartphone, en téléchargeant l’application mobile gratuite ‘My bus » (IOS, Android). Les abonnements et titres dématérialisés seront immédiatement disponibles, une fois le paiement validé (et les justificatifs envoyés), sur votre smartphone. Une fois l’abonnement payé et validé, vous pourrez alors le transférer directement sur le smartphone de votre enfant.

Autre nouveauté : l’application mobile ‘My bus’ permettra aussi de connaître l’état du réseau en temps

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 14 juillet 2025

réel. Mon bus ou ma correspondance sont-ils passés ? En retard ? A quelle heure dois-je partir pour être à l'heure au collège, à mon rendez-vous ? Autant de questions dont vous trouverez les réponses.

Photo: Luberon Monts de Vaucluse Agglomération

L'achat des abonnements « papiers » directement en mairie restera toutefois possible. Quant au tarif, il n'évolue pas : 100 euros l'année. L'abonnement permet d'utiliser les lignes S1, S2, S3, A, B, C, D de façon illimitée, de septembre 2021 à août 2022. Renseignements et tutos disponibles sur https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/.../abonnement... Horaires disponibles sur https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/agglomera.../c-mon-bus

Installer gratuitement l'application et créer son compte :

Acheter son abonnement ou ses titres de transport et les valider :

L.M.